

Présents : MM. Gérard NICOLAS, Jean-Paul BEAL, Lionel CORNAND, Alain BARRAL, Nathalie PLAT, Claude TRIPODI, Michèle PELLISSIER, Sylviane BEAUP-TOUCHE, Marie-José LAURANS, Elisabeth LEMOINE, Aurore ANDRE, Guy ARNAUD, Francine ROUSTAN, Albert MOULLET, Patrick GABERT, Françoise MARROU Jean-Michel TRUCHET, Michèle SOINS-GARCIA, Christian SARLIN, Isabelle BOITEUX

Excusés : MM. Béatrice ALLIROL jusqu'à son arrivée au point n°11, Frank BELLON (procuration à G. NICOLAS), Gérard MEISSONNIER (procuration à G. ARNAUD), Jean-Luc MOULLET (procuration à N. PLAT),

Absents : MM. Jérémy PONS, Marjorie PIGNOL, Jérémy BAENE, Laurent GRAILLE, André VIVET

Convocation du 17/05/2018 - Membres en exercice : 29 - Présents : 20 (21 à partir du pt 11) - Procuration(s) : 3  
Secrétaire de séance : I BOITEUX - secrétaire auxiliaire : A. BREMOND, secrétaire de mairie

Après accord de l'assemblée deux points seront rajoutés à l'ordre du jour et traités en fin de séance (N°12 et 13).

### **Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 5 avril 2018**

Une délibération a été omise dans le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018, elle sera relatée dans le compte-rendu de la présente séance (voir DEL 2018-02-08).

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

#### **DEL 2018-02-08**

#### **Acquisition de terrains au Planet à Ribiers**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La SAFER a proposé à la vente, au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, les parcelles B 324, 325 et 326 situées au lieu-dit le Planet à Ribiers et classées en zone «Urbanisation à vocation artisanale et agricole (AUc)». Ces parcelles auraient l'avantage d'étendre la zone d'activités communale du Planet mais présentent l'inconvénient d'être pentues et enclavées. Par contre, les parcelles B 320 et 321, d'une surface totale de 1ha 76a 25ca semblent plus appropriées et leur propriétaire accepterait de les céder à la Commune également au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal décide** de renoncer à acquérir les parcelles de la SAFER et émet un avis favorable à l'achat des parcelles B 320 et 321.

**Votes : « Pour » : 22 - « Contre » : - « Abst » :**

#### **DEL 2018-03-01**

#### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – Marché d'étude**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Par délibération n°2018-01-07 du 29 mars 2018 il a été décidé de demander au CAUE d'accompagner la commune dans la procédure de recrutement d'un bureau d'étude. Ladite procédure arrivant à son terme, il y a lieu d'attribuer le marché sur avis de la commission d'appel d'offres rendu après restitution de l'analyse des offres faite par le CAUE et audition des trois meilleurs candidats.

**Le Conseil Municipal** suit les avis émis et **décide** d'attribuer au Groupement «Cabinet ALPICITE/Agence RAPHANEAU FONSECA/Cyril GINS» représenté par le **Cabinet ALPICITE**,

**mandataire**, le marché d'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, comme suit :

Tranche	Montant HT
• Ferme	35 000,00 €
• Optionnelle 1 «CDPENAF»	900,00 €
• Optionnelle 2 «CDNPS»	4 000,00 €
• Optionnelle 3 «OAP»	2 275,00 €

et **autorise** le Maire à signer le marché correspondant.

Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :

**DEL 2018-03-02**

**Périmètres de protection des captages d'eau potable d'Antonaves – Marché de travaux**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Suite à la procédure administrative de mise en conformité des captages des Sources de Vinourières et de Gosset à Antonaves, il est nécessaire de réaliser les travaux préconisés dans la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2015.

Les prestations attendues et travaux demandés consistent essentiellement en :

- La pose de système de mesure des débits prélevés et de dispositifs de limitation des débits ;
- La réhabilitation des ouvrages existants ;
- La reprise complète des clôtures fermant les périmètres de protection immédiats ;
- La création d'une piste d'accès aux ouvrages.

Sur avis de la commission d'appel d'offres rendu après restitution de l'analyse des offres faite par le BET VIAL, il y a lieu d'attribuer le marché.

**Le Conseil Municipal** suit les avis émis et **décide** d'attribuer le marché de réalisation des travaux et d'aménagement sur les périmètres de protection des sources d'Antonaves à l'**Entreprise BUECH-DURANCE TRAVAUX** pour un montant de **58 360,00 € HT** et **autorise** le Maire à signer le marché correspondant.

Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :

**DEL 2018-03-03**

**Balayeuse-aspiratrice de voirie – Emprunt de 30 000 €**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Au budget général primitif 2018, il a été prévu de contracter l'emprunt nécessaire au financement de l'acquisition d'une balayeuse-aspiratrice de voirie en complément des subventions acquises ou à venir. A cet effet, la Caisse d'Epargne a fait une proposition.

**Le Conseil Municipal décide** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse le prêt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Montant du prêt : 30 000,00 €
- ✓ Durée : 7 ans
- ✓ Taux fixe : 1,53 %
- ✓ Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ Amortissement du capital : Progressif
- ✓ Frais de dossier : 75 €

et **autorise** le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées.

Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :

**DEL 2018-03-04**

**Aménagement de village – convention de maîtrise d'ouvrage avec le Département**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Dans le cadre de l'aménagement des Places de Ribiers, le Département prend à sa charge la totalité des travaux correspondants à l'emprise des routes départementales n°948 et 522, soit 70 794 € TTC. A cet effet, il y a lieu de conclure une convention définissant notamment les conditions de financements, les modalités d'entretien et de gestion de la voie.

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer avec le Département la convention correspondante.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-03-05**

**Budget eau et assainissement 2018 – Décision modificative n°1 (virement de crédits)**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Il y a lieu et en vertu du règlement du service des eaux, de procéder à l'annulation partielle d'une facture d'eau 2017, en réponse à la réclamation d'un usager consécutive à une surconsommation liée à une fuite d'eau réparée depuis. Les crédits budgétaires étant insuffisants pour passer les écritures correspondantes, il est proposé de modifier la section d'exploitation du budget 2018 comme suit :

- Compte 022 (dépenses imprévues) : - 1 500 € HT
- Compte 673 (annulation de titre ex. antérieurs) : + 1 500 € HT

**Le Conseil Municipal vote** la décision modificative n°1 proposée.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-03-06**

**Service des Eaux – convention avec la Commune de Laragne-Montéglin pour la mise à disposition d'un agent**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch souhaite garantir une meilleure efficacité des services rendus à la population de son territoire et encourage une mutualisation entre ses communes membres. A ce titre, elle prend part en tant que facilitateur pour la mise à disposition d'un agent de la commune de Laragne-Montéglin spécialisé dans la recherche de fuites sur le réseau d'eau, via la signature d'une convention dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- ✓ Coût : 30 € de l'heure (personnel et matériel)
- ✓ Jours d'intervention : du lundi au vendredi
- ✓ Durée : 1 an renouvelable 2 fois

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer ladite convention et à l'activer si nécessaire.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-03-07**

**Plan d'eau de Ribiers – Recours à l'Association Objectif Plus pour la mise à disposition de personnels**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Comme les années précédentes il est proposé de recourir à l'Association Objectif Plus 04 pour la mise à disposition des personnels nécessaires au fonctionnement du plan d'eau de Ribiers (surveillants de baignade et agents d'accueil). Il fait part des conditions générales et tarifaires proposées.

**Le Conseil Municipal** autorise le Maire à signer avec l'Association Sport Objectif Plus 04 les conventions 2018.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

Il sera néanmoins demandé à l'Association de revoir à la baisse le volume d'heures des agents de caisse afin de se rapprocher du coût global de 9 500 € de 2017.

**DEL 2018-03-08**

**Natation scolaire – Convention avec la Commune de Laragne-Montéglin**

Rapporteur : Mme Nathalie PLAT, Adjointe déléguée à l'Education et à la Jeunesse

La Commune de Laragne-Montéglin organise depuis quelques années, à la demande de l'Education Nationale, un cycle d'apprentissage de la natation pour les élèves des cours élémentaires. Ladite commune assumant les charges de fonctionnement (piscine, personnels...), son Conseil Municipal a décidé, à compter de 2018, de reconduire le tarif de 40 € par élève extérieur et par cycle de dix séances et de prévoir également un tarif de 20 € par élève et par cycle de cinq séances. Les élèves des deux écoles se rendront en même temps le jeudi matin.

**Le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer, avec la Commune de Laragne-Montéglin, la convention triennale proposée ainsi que tout avenant.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-03-09**

**Itinéraires de randonnées - convention autorisation de passage**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

Le Département a sollicité la commune pour l'inscription de quatre circuits (situés sur Ribiers) au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Ces itinéraires pourraient alors bénéficier des actions de promotion initiées par le Département et le Comité Départemental du Tourisme. En contre-partie de ces actions, la Commune doit s'engager, par convention, sur différents points et notamment l'entretien des circuits et le maintien du balisage (directement ou par délégation).

Le Syndicat Espace Rando des Pays du Buëch, chargé jusqu'alors de la gestion de ces itinéraires, devrait cesser toute activité au 31 décembre prochain et la compétence devrait être reprise, pour tout ou partie, par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Les élus souhaitent que la question soit approfondie notamment au regard des contraintes d'entretien et en matière de responsabilité. Ils décident, d'un commun accord, d'ajourner sa décision.

**DEL 2018-03-10**  
**Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS, Maire

La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et à valorisation du patrimoine Français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration. Cette fondation pourrait être mobilisée pour différents projets (restauration intérieure de l'Eglise de Ribiers, tour médiévale de Châteauneuf de Chabre...). Le coût annuel de l'adhésion est actuellement de 120 euros.

**Le Conseil Municipal décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine à compter de 2018.

**Votes : « Pour » : 23 - « Contre » : - « Abst » :**

**DEL 2018-03-11**  
**Motion d'opposition au transfert de services et à la fermeture de lits dans les hôpitaux de Laragne et Sisteron**

Rapporteurs : M. Gérard NICOLAS, Maire

Lors de la conférence de territoire de santé du 18/04/2018, l'Agence Régionale de Santé a annoncé diverses mesures qui touchent les hôpitaux de Laragne et Sisteron :

- Transfert de 25 lits d'admission en psychiatrie de Laragne vers Gap
- Fermeture de 4 lits de médecine à Laragne
- Transfert des services «soins de suite et réadaptation» en cardiologie et métabolisme de l'hôpital de Sisteron.

Il est proposé d'adopter une motion pour défendre ces services de proximité et tant du point de vue de la qualité des services que de celui de l'emploi et de l'économie locale. Il faut tenter de repousser les échéances car ces délocalisations annoncées en cachent certainement d'autres et mettent en péril ces hôpitaux. Celui de Laragne représente à lui seul 400 emplois et un budget de 30 000 000 € d'euros.

Le Conseil Municipal **dénonce** l'absence totale de concertation et d'information et **refuse** catégoriquement toute fermeture de lit et toute délocalisation de service.

**Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :**

M. Albert MOULLET insiste sur la nécessité absolue de défendre le monde rural au travers du maintien des services et des emplois. Il dénonce un problème qui gangrène le territoire et qui n'est pas récent.

**DEL 2018-03-12**  
**Accueil de loisirs – Renouvellement du contrat enfance-jeunesse avec la CAF**

Rapporteur : Mme Nathalie PLAT, Adjointe déléguée à l'Education et à la Jeunesse

La Caisse d'Allocation Familiales des Hautes-Alpes accompagne la Commune dans ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en soutenant financièrement l'accueil de loisirs dont la gestion est confiée à la Fédération des Foyers Ruraux des Alpes de Haute-Provence. Le Contrat Enfance-Jeunesse conclu, à cet effet, entre la Commune historique de Ribiers et la Caisse d'Allocation Familiales des Hautes-Alpes est arrivé à son terme le 31 décembre 2017. Le renouvellement du dispositif peut être demandé pour la période 2018-2021.

**Le Conseil Municipal sollicite** auprès de la C.A.F. le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse.

**Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :**

Rapporteur : Madame Michèle PELLISSIER, Adjointe aux affaires sociales,

La commission sociale a été saisie d'une demande de prêt par un habitant de Ribiers. Après examen de la situation, des charges et des ressources de l'intéressé, la Commission dans sa séance préalable au Conseil Municipal a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal décide** à titre exceptionnel, d'accorder à la personne concernée un prêt social d'un montant de 300 euros remboursable en dix échéance de 30 euros à compter du 10 juillet 2018.

**Votes : « Pour » : 24 - « Contre » : - « Abst » :**

### **Questions et Informations diverses**

#### **→ Frais d'une stagiaire**

Rapporteur : Mme Béatrice ALLIROL

Les frais de déplacements et autres de la stagiaire affectée par le Parc des Baronnies dans le cadre de l'inventaire du patrimoine local pourront être indemnisés à hauteur de 500 € par convention avec son établissement universitaire.

#### **→ Médiathèque**

Rapporteurs : M. Gérard NICOLAS et Mme Béatrice ALLIROL

Dans le cadre de l'étude de l'avenir de la médiathèque, la commission ad-hoc, en concertation avec la Bibliothèque Départementale, propose de faire réaliser une étude de programmation afin de redéfinir un fonctionnement général plus en adéquation avec les attentes des usagers, d'identifier les travaux indispensables à réaliser (chauffage, mise au normes de l'installation électrique, équipements informatiques...) et d'évaluer les moyens humains à mobiliser (après le départ à la retraite de l'agent dédié). Le CAUE pourrait accompagner la commune dans le recrutement d'un programmiste moyennant la somme de 2 600 €. Se pose la question du coût global de l'opération et de sa légitimité. Des aides financières pourraient être obtenues auprès de La Région, la DRAC et le Département. Ce projet mérite réflexion.

#### **→ Auvent de l'auberge**

Rapporteurs : M. Gérard NICOLAS et M. Albert MOULLET

Le remplacement de l'auvent de l'auberge communale à Châteauneuf de Chabre ne peut être différé à 2019 comme initialement prévu. Les devis sont en attente. Une enveloppe de 17 000 € HT peut y être consacrée.

#### **→ Le local des archives**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Suite à sa visite du 4 mai dernier, le Directeur des Archives Départementale a déclaré le local de Châteauneuf apte à recevoir les archives historiques de la Commune moyennant quelques petits travaux et équipements (environ 2 000 € HT).

#### **→ Les cimetières d'Antonaves et de Châteauneuf-de-Chabre**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

La commune historique de Ribiers avait confié à un cabinet spécialisé la restructuration administrative de son cimetière (inventaire des concessions, recensement des personnes inhumées...). Toutes les données sont depuis gérées informatiquement. Dans le cadre de l'harmonisation des procédures, il y a lieu de recruter un cabinet d'étude pour faire la même chose pour les cimetières d'Antonaves et de Châteauneuf de Chabre. Le coût prévisionnel de 8 000 € - 10 000 € HT a été inscrit au budget 2018.

#### **→ Le dispositif voisins vigilants et la vidéo-protection**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Le Maire n'est pas favorable à mettre officiellement en place un dispositif « voisins vigilants » estimant que la solidarité et la bienveillance entre voisins relève du bon sens et qu'il est compliqué pour une personne « même volontaire » d'assumer la mission de surveillance.

En ce qui concerne, le projet d'installation de caméras, après la réunion d'information publique qui s'est tenue le 13 avril dernier, un sondage a été lancé par mail avec demande de retour pour la fin mai. Les avis des administrés sont jusqu'à présent partagés. Pour l'instant, aucune décision n'est prise. Il est précisé que, si celui-ci devait aboutir, le projet serait soumis à autorisation préfectorale, que la gendarmerie serait amenée à donner son avis sur le prestataire retenu par rapport à la qualité des images, que seules les personnes habilitées par l'arrêté préfectoral (gendarmerie, police) pourraient visionner les images en cas d'infraction à la Loi.

#### → Les appartements d'Antonaves

Rapporteur : Mme Isabelle BOITEUX

1. Dans le cadre du projet de cession de onze appartements locatifs communaux à Antonaves des estimations ont été demandées auprès de Maître LOULIER, notaire.
2. L'étude du programme d'aménagement de deux logements (ancienne mairie et nouvelle mairie) a été confié à Mme GIACOMONI, architecte. La recherche de financements est en cours.

#### → Le problème d'évacuation des eaux pluviales à Antonaves

Rapporteur : Mme Isabelle BOITEUX

Un habitant d'Antonaves soulève le problème de l'évacuation des eaux pluviales qui dévalent de la montagne en cas de grosse pluie et qui inondent sa propriété située en contre-bas. Dans le cas où ce problème incomberait à la commune des solutions seraient recherchées et mises en place.

#### → L'ancienne décharge de Ribiers

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Le Buëch a érodé le terrain situé sur sa rive droite à la confluence avec le torrent de St-Aubert. Cette érosion a mis à jour l'ancienne décharge communale de Ribiers désaffectée depuis plusieurs décennies et enfouie, sous plusieurs m3 de terre, il y a environ 25 ans. Ont été immédiatement saisis les services de la DDT, de la Police de l'eau, du SMIGIBA (syndicat mixte de gestion du Buëch et de ses affluents), de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch au titre de la compétence «GEMAPI» (gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations). Trois solutions émergent :

- Mise en place d'une protection par technique de génie végétal pour un coût estimé à 40 000 € HT
- Construction d'un épis de protection et de déviation pour un coût estimé à 200 000 € HT
- Curage de la décharge et évacuation (avec ou sans tri préalable) dans un centre d'enfouissement agréé pour un coût en cours d'estimation ;

Au regard des conséquences environnementales, tout est mis en œuvre pour rechercher la meilleure solution et les meilleurs financements possibles. Une deuxième réunion avec les services concernés est d'ailleurs programmée le 30 mai prochain.

#### → Diagnostic énergétique pour les appartements locatifs

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

La commune ayant l'obligation de faire réaliser des bilans énergétiques pour ses logements de plus de 12 ans, soit au total 27. Une consultation a été lancée auprès de 6 bureaux d'étude. Les élus sont favorables à confier la mission au Cabinet Diag. Immo. Provence pour un montant de 3 673,08 € HT.

#### → Achat d'une laveuse pour Châteauneuf

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Il est rappelé qu'une laveuse de sols pour la salle polyvalente de Châteauneuf a été prévue au budget 2018. Une consultation a été lancée auprès de 2 fournisseurs. Les élus sont favorables à l'acquisition de la laveuse auprès de la Société NILFISK pour un montant négocié de 2 646 € HT.

#### → Ouverture d'un débit de boissons temporaire

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

L'association «Les Minots Ribériens» sollicite l'autorisation d'ouvrir une buvette sur la place de la fontaine à Ribiers à l'occasion de l'organisation d'une course d'obstacles naturels le samedi 9 juin prochain.

Les élus donnent, à l'unanimité, un avis favorable à la délivrance de l'autorisation correspondante à condition que la buvette soit implantée côté Est de la place.

→ **Chauffage/climatisation de l'école de Châteauneuf**

Rapporteur : M. Lionel CORNAND

Dans le cadre du projet de mise en place d'un nouveau système de chauffage et d'une climatisation et devant les solutions très divergentes proposées par les prestataires consultés, une consultation a été lancée pour le recrutement d'un cabinet d'étude. A ce jour, la seule réponse reçue n'est que moyennement satisfaisante.

Les élus sont d'avis de procéder à une nouvelle recherche de diagnostiqueurs.

→ **Marché hebdomadaire à Ribiers**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Le marché hebdomadaire du mardi à Ribiers est ouvert à tout marchand ambulant dès lors qu'il apporte les justificatifs demandés (attestation d'assurance, inscription au registre des métiers ambulants ou à la MSA).

→ **Containers à ordures devant l'EHPAD de Ribiers**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

La CCSB a décidé de déplacer les containers vers le cimetière auprès de ceux existants pour des raisons de sécurité (le camion n'a pas le droit d'accéder dans l'impasse du lotissement) et de nuisances (proximité avec le banc des résidents de l'EHPAD). Il conviendrait également de déplacer le container à cartons.

→ **La Défense-Incendie**

Rapporteur : M. Jean-Paul BEAL

Règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'incendie ( DECI): L'évolution des règles de la Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) est importante. Le SDIS fera une présentation aux élus le 31 mai prochain. La commune étant responsable de la gestion et de l'entretien des poteaux incendie, il y aura prochainement d'en définir les modalités. Un inventaire a d'ores et déjà été réalisé par M. Frank BELLON, conseiller.

→ **Sécheresse 2017**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

La demande de reconnaissance de la calamité agricole relative à la « Sécheresse 2017 » dans les Hautes-Alpes a abouti. Les exploitants seront avertis par affichage et par mail.

→ **Pouvoirs de police des Maires-délégués**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Les Maires-délégués ne disposant plus, de droit, des pouvoirs de police. Le Maire sera prochainement amené à prendre des arrêtés de délégation.

→ **Réunions publiques :**

Rapporteur : M. Gérard NICOLAS

Après celle organisée à Châteauneuf, le 16 mai dernier, deux autres réunions publiques sont programmées (les sujets varient d'une réunion à l'autre) :

- A Antonaves : lundi 28/05 – 18 h 30
- A Ribiers : vendredi 15/06 – 18 H 30

→ **Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 26 juin 2018 – 18 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Gérard NICOLAS

